



Expertise immobilier vendeur et acheteur

Par **Enzo972**, le **31/10/2010** à **17:57**

Bonjour,

Je dois acheter une maison familiale, celle de ma grand-mère.. Un rapport d'expert a été fait avec la valeur vénale de la maison avec son terrain..

J'ai donc fait les démarches auprès de ma banque pour le financement de cette maison, mon banquier m'a dit qu'un expert mandaté par ma banque établirait une nouvelle expertise !

Ma question est la suivante :

Si jamais l'expert de ma banque détermine une valeur vénale différente (inférieur ou supérieur) de celle de l'expert du vendeur, comment cela se passe t'il ensuite ?

Je vous remercie pour votre aide..

Par **mimi493**, le **31/10/2010** à **18:11**

ils veulent vérifier qu'il n'y a pas une valeur d'entente pour cet achat, les privant, si elle est supérieure à la valeur de la maison, d'une garantie acceptable pour le crédit (si vous empruntez 200 000 euros pour une maison n'en valant que 100 000, ils ne pourront récupérer leur argent, en cas de défaut de paiement, en saisissant la maison)

Attendez de voir le résultat de leur expertise

Par **Enzo972**, le **31/10/2010** à **18:26**

Merci pour votre réponse rapide....

c'est une maison de 120m² sur un terrain de 1621 m², j'ai pu avoir le rapport d'expertise de ma grand mère avec tous les détails dantant de 2009.. réparation à faire etc... la valeur vénale est fixée à 115.000 euros (terrain + maison).. la maison est abandonné depuis 1996, puis loué mais sans entretien..

si l'expert de l'acheteur (ma banque) estime la valeur vénale en dessous du prix ou au dessus de celui de l'expert du vendeur.. comment sa ce passe ? dans les 2 cas à mon niveau pour l'obtention du prêt ?